LES 5 GRANDS AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

1 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE AUGMENTE VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN

74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.

2 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LE COÛT DE VOTRE FORMATION

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.

3 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE DIMINUE VOS RISQUES D'ACCIDENT

LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.

4 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT RÉDUIRE LE PRIX DE VOTRE ASSURANCE

DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCES PROPOSENT DES PREMIERS CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX.

5 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE REDUIRE LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS

UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE, LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.

N'OUBLIEZ PAS !
PENDANT LA FORMATION

- Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales
- Vous devez respecter toutes les règles du code de la route et les limitations de vitesse suivantes :

	CONDUITE ACCOMPAGNÉE
Autoroute	110
Route à 2 chaussées séparées par un terre-plein central	100
Autres routes	80
Agglomération	50

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr

Sécurité routière — @routeplussure

Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité et à la circulation routières
Immeuble Garance - Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08

DSCR - NOVEMBRE 2015 - DEP201539 - Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif / © NBAS

AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE MON PERMIS DÉMARRE BIEN

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

MON PERMIS DÉMARRE BIEN

Choisissez l'une des 3 formules de conduite accompagnée qui vous convient (Apprentissage anticipé de la conduite, Conduite supervisée, Conduite encadrée) et mettez toutes les chances de votre de côté pour décrocher le permis.

LES ACCOMPAGNATEURS

Vous pouvez choisir d'en avoir plusieurs

- Ils doivent être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs.
- Ils doivent avoir l'accord de leur assureur.
- Ils doivent être mentionnés dans le contrat signé avec l'école de conduite.

VOUS AVEZ 15 ANS ET PLUS*

VOUS AVEZ L'AUTORISATION DE L'ASSUREUR DU VÉHICULE

VOUS CHOISISSEZ L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

VOUS VOUS INSCRIVEZ EN ÉCOLE DE CONDUITE

VOUS DEVEZ

- AVOIR RÉUSSI LE CODE DE LA ROUTE
- SUIVRE 20H MIN. DE FORMATION PRATIQUE À LA CONDUITE

APRÈS UN RENDEZ-VOUS PRÉALABLE VOUS CONDUISEZ AU MOINS 3 000 KM PENDANT AU MOINS UN AN AVEC UN ACCOMPAGNATEUR

VOUS AVEZ 2 RENDEZ-VOUS PÉDAGOGIQUES

LE PREMIER AU BOUT DE 4 À 6 MOIS. LE SECOND APRÈS 3000 KM PARCOURUS

VOUS RÉUSSISSEZ L'ÉPREUVE PRATIQUE

VOUS AVEZ LE PERMIS !

VOUS AVEZ 18 ANS ET PLUS

VOUS AVEZ L'AUTORISATION DE L'ASSUREUR DU VÉHICULE

VOUS VOULEZ ACQUÉRIR UNE EXPÉRIENCE DE CONDUITE

AU-DELÀ DES HEURES DE FORMATION EN ÉCOLE DE CONDUITE

VOUS CHOISISSEZ LA CONDUITE SUPERVISÉE

VOUS POUVEZ LA CHOISIR À TOUT MOMENT DE VOTRE FORMATION OU ENCORE APRÈS UN ÉCHEC À L'ÉPREUVE PRATIQUE.

VOUS DEVEZ

- AVOIR RÉUSSI LE CODE DE LA ROUTE
- SUIVRE 20H MIN. DE FORMATION PRATIQUE À LA CONDUITE

APRÈS UN RENDEZ-VOUS PRÉALABLE, VOUS CONDUISEZ AVEC UN ACCOMPAGNATEUR

VOUS RÉUSSISSEZ L'ÉPREUVE PRATIQUE

VOUS AVEZ 16 ANS ET PLUS ET VOUS PRÉPAREZ UN DIPLÔME PROFESSIONNEL MENANT AUX MÉTIERS DE LA ROUTE : Vous choisissez la **CONDUITE ENCADRÉE.** Vous devez réussir le code de la route et l'épreuve pratique du permis B dans le cadre de votre formation professionnelle. Avec l'autorisation de l'assureur, vous pouvez conduire avec un accompagnateur pendant toute la durée de vos études. Au cours de cette période, vous devez participer à un rendez-vous pédagogique. Dès l'obtention de votre diplôme et sous réserve d'avoir 18 ans, vous obtenez le permis.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement